

Dans le cadre de l'opération protection animale vacances (OPAV), la DDCSPP du Territoire de Belfort a renforcé ses contrôles dans les élevages de carnivores domestiques, pensions et refuges. Ces contrôles ont pour objectif d'apprécier les conditions d'hébergement et de détention des animaux mais également de vérifier le respect de la réglementation relative aux ventes et aux identifications.

En effet, l'identification (par puce ou tatouage) est obligatoire pour tous les chiens de plus de 4 mois nés après le 6 janvier 1999 et pour tous les chats de plus de 7 mois nés après le 1^{er} janvier 2012. Lors de toute cession à titre gratuit ou onéreux, l'animal doit être identifié et le cédant doit remettre à l'acheteur la carte d'identification de l'animal. Grâce à l'identification l'animal est enregistré sur une base nationale appelée I-CAD dans laquelle figure l'adresse du propriétaire. Ce recensement permet notamment d'aider la fourrière à retrouver les propriétaires de chats ou chiens perdus. Ce point mérite l'attention de l'acheteur car on constate souvent que les vendeurs ne remettent à la livraison de l'animal que le document provisoire d'identification établi par le vétérinaire au nom de l'éleveur en proposant de leur renvoyer a posteriori la carte d'identification. Doit être remis également une attestation de cession, un document d'information sur les besoins biologiques de l'animal et un certificat vétérinaire (pour les cessions de chiens). Si un particulier cède un chat, il devra alors remettre un certificat de bonne santé.



Si les propriétaires ne sont pas retrouvés et les animaux non réclamés, la fourrière en deviendra propriétaire après un délai de 8 jours ouvrés et les animaux seront placés à la SPA pour adoption. Avec les beaux jours, davantage d'animaux sont abandonnés par leurs maîtres. La SPA joue un rôle important en recueillant ces animaux abandonnés mais également ceux qui sont maltraités et retirés à leur propriétaire. La SPA de Belfort a réalisé de nombreux travaux pour améliorer le confort des animaux avec notamment la construction d'une infirmerie (voir photo ci-dessus) et la réfection des locaux. La saison d'été est également une période où l'activité des pensions augmente. Cette prestation évolue vers un service de pension à domicile qui se développe.